Marseille

Projet de requalification du site Legré Mante à la Madrague de Montredon

Etude d'impact circulatoire

Août 2018



16 Route de la Gavotte - 13015 Marseille Tél : 04 91 03 68 59 — Fax : 04 91 60 39 01 Email : contact@transmobilites.com Numéro d'étude : A987 Réalisée par : Romain SUEL Validée par : Benoît JOGUET Version du 13 Août 2018

CONTENU

OBJET DE L'ETUDE3
ACCESSIBILITE DU SECTEUR D'ETUDE4
Accessibilité en transport en commun4
Accessibilité cyclable5
Accessibilité piétonne6
Accessibilité en VP7
DIAGNOSTIC DES FLUX8
Comparaison des trafics relevés en hiver et en été sur l'Avenue de la Madrague de Montredon8
Mouvements directionnels recensés aux heures de pointe hors été10
Mouvements directionnels recensés aux heures de pointes en été11
DIAGNOSTIC DU STATIONNEMENT
Offre et occupation relevée hors été12
Offre et occupation relevée en été12
MPACT CIRCULATOIRE DU PROJET
Trafics supplémentaires générés par le projet13
Mouvements directionnels projetés14
SYNTHESE ET PRECONISATION
Propositions de plan de circulation16
Propositions d'aménagements/mesures pour améliorer les conditions d'accès aux Calanques16

OBJET DE L'ETUDE

Il est envisagé de requalifier le site Legré Mante dans le quartier de la Madrague de Montredon à Marseille. La parcelle est située à l'Est du bourg de la Madrague de Montredon. Les deux entités sont séparées par l'Avenue de la Madrague de Montredon qui mène en impasse aux Goudes depuis Pointe-Rouge.

Le projet consiste en la création :

- D'environ 24 500 m² de surface de plancher pour la réalisation de logements,
- De 80 à 100 emplacements de parkings supplémentaires par rapport aux prescriptions du PLU.

<u>La présente étude a pour objectif de vérifier le fonctionnement circulatoire projeté et l'impact du projet sur le stationnement.</u>

Pour cela, il a été réalisé des comptages sur voirie et un relevé de l'offre et de l'occupation du stationnement dans le quartier de la Madrague de Montredon :

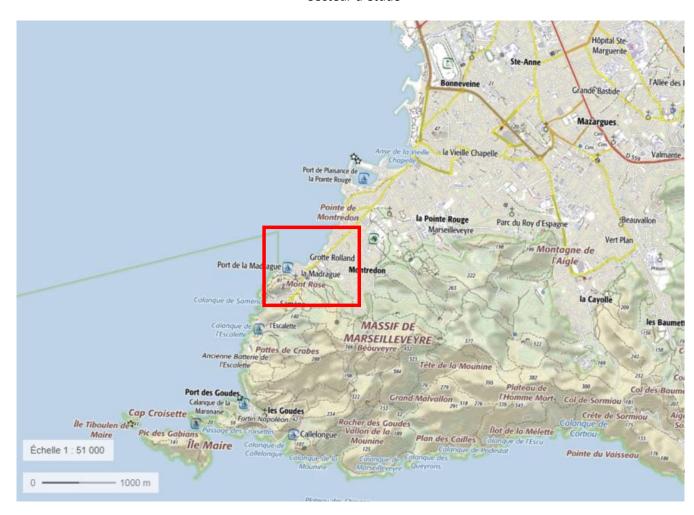
- En période hivernale : du 16 au 22 Décembre 2018,
- En période estivale : du 5 au 11 Juillet 2018,

Le secteur d'étude est particulièrement fréquenté en été en raison de la proximité des plages et des calanques de Marseille (Les Goudes, Callelongue, Marseilleveyre).

Implantation du projet



Secteur d'étude



ACCESSIBILITE DU SECTEUR D'ETUDE

Accessibilité en transport en commun

La Madrague est desservie par la ligne n°19 du réseau de transport en commun urbain RTM. Elle relie la Madrague au rond-point du Prado ou Castellane (centre-ville de Marseille).

La ligne n°19 fonctionne toute l'année.

 Elle effectue 5 à 8 départs/heure entre 7h et 19h depuis/vers la Madrague en jour ouvré et en période de vacance scolaire.

En été, la Madrague de Montredon constitue un point de rupture de charge pour les usagers souhaitant se rendre aux Goudes en transport en commun depuis le centre-ville de Marseille: Après la ligne 19, ils doivent emprunter la ligne 20 car les bus de gabarit standard de la ligne 19 ne peuvent pas emprunter la section comprise entre la Madrague et Callelongue. Le trajet de la ligne 20 s'effectue donc en minibus.

La ligne n°20 fonctionne seulement en juillet en en août.

- Elle dispose d'un cadencement très irrégulier du lundi au samedi : Entre 7h et 20h ; de un bus par heure au minimum à un bus par quart d'heure au maximum sur le créneau 16h-17h.
- Le dimanche et les jours fériés, le cadencement est de un bus toutes les vingt minutes environ entre 7h et 20h.

Il n'a pas été recensé d'usagers se rendant à la Madrague de Montredon en voiture puis empruntant la ligne de transport en commun n°20.

- D'une part, le temps d'attente à la Madrague peut être long (correspondance d'une heure au maximum),
- D'autre part les possibilités de stationnement entre Callelongue et les Goudes sont très importantes, les usagers se stationnent partout où cela est possible.

A noter, une navette maritime relie le Vieux-Port aux quartiers de la Pointe-Rouge et aux Goudes. Toutefois, elle fonctionne uniquement en saison estivale et ne dessert pas la Madrague de Montredon.

Desserte en transport en commun



Accessibilité cyclable

La carte ci-dessous présente les voies aménagées pour les cycles à Marseille. Ci-contre est présentée la carte des stations de vélos en libre-service à Marseille.

Réseau cyclable à Marseille



Les stations de vélo en libre-service se calquent plus ou moins sur le réseau cyclable de Marseille : elles restent concentrées dans le centre-ville. Au Sud, le réseau cyclable s'étend jusqu'à Pointe-Rouge, avec une unique connexion au centre-ville via l'Avenue du Prado.

Le quartier de la Madrague de Montredon n'est pas pourvu en aménagements cyclables.

Plan des stations « Le Vélo » à Marseille



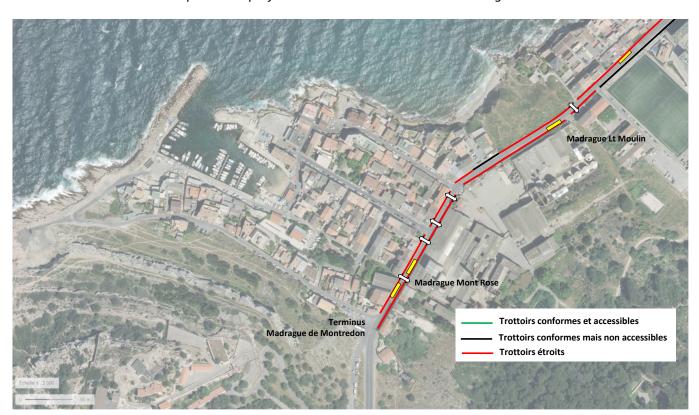
Accessibilité piétonne

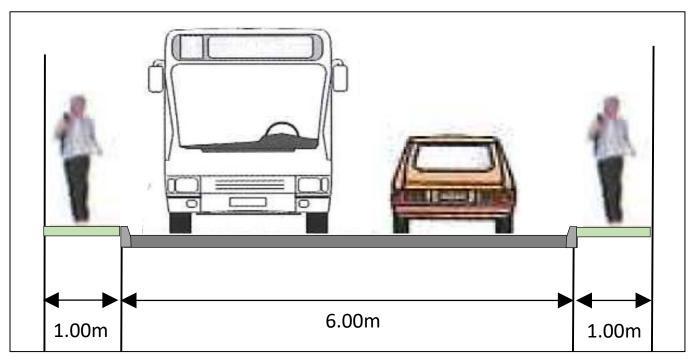
Les aménagements piétons sont peu qualitatifs en traversée du quartier de la Madrague de Montredon.

En cause, les bordures hautes, les bornes anti-stationnement et les obstacles sur trottoirs (cf. photo ci-contre en haut), mais aussi le stationnement illicite sur trottoir (cf. photo ci-contre en bas). De ce fait, le cheminement pour les personnes à mobilité réduite est fortement contraint voire impossible.

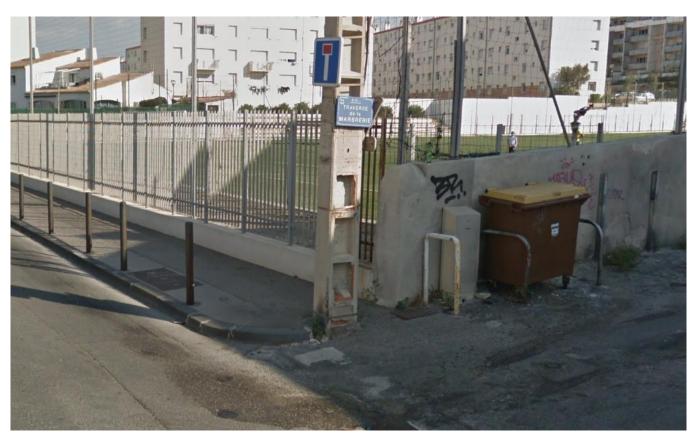
Les marges de manœuvre sont limitées en raison des profils en travers contraints (cf. profil en travers ci-dessous).

Cheminements piétons et profil en travers sur l'Avenue de la Madrague de Montredon





Exemples d'obstacles sur trottoir



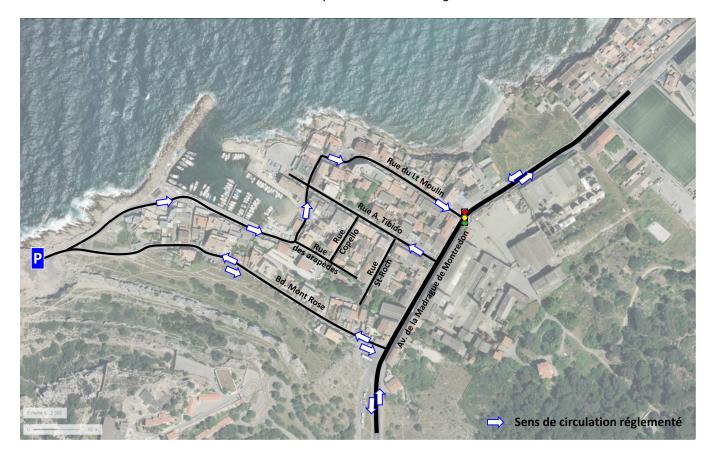


Accessibilité en VP

Le quartier de la Madrague de Montredon est desservi par l'Avenue de la Madrague de Montredon qui est une voie en impasse à partir de la Pointe-Rouge.

Les voies de desserte interne au quartier sont gérées en sens unique. Les trafics sont faibles sur les voies internes.

Plan de circulation dans le quartier de la Madrague de Montredon



Depuis le centre-ville de Marseille, l'accès à la Madrague de Montredon s'effectue obligatoirement par l'axe Mendès-France – Pointe-Rouge – Madrague de Montredon (cf. carte ci-contre). Or cet axe est parfois congestionné en période de pointe du soir en semaine et le week-end au retour des plages. En cause, la traversée urbaine de Pointe-Rouge (feux tricolores, traversées piétonnes, stationnement gênant sur voirie) couplée à la forte demande de trafic.

Pour accéder au réseau autoroutier, les usagers en provenance de la Madrague de Montredon sont contraints de transiter par le centre-ville de Marseille,

- Soit via la Corniche Kennedy pour rejoindre le diffuseur du Vieux-Port, pour se rendre au Nord (A7, A55 et A51), vers Aix-en-Provence, Nîmes et Lyon,
- > Soit via l'Avenue du Prado pour rejoindre le diffuseur de Menpenti, pour se rendre à l'Est (A50) vers Toulon et Nice notamment.

A terme, la réalisation du Boulevard Urbain Sud (BUS) couplé à la L2 permettrait de supprimer la contrainte de transiter par le centre-ville pour rejoindre le réseau autoroutier vers le Nord et l'Est.

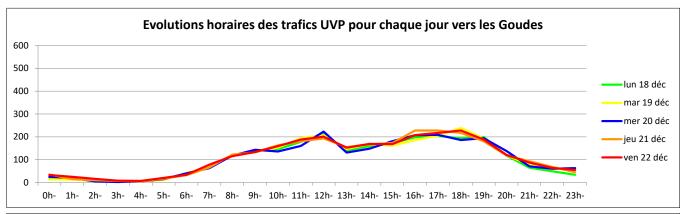
Réseau viaire structurant dans le Sud de Marseille

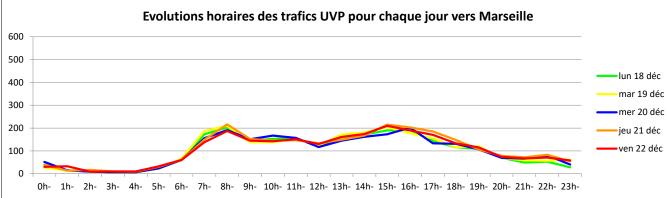


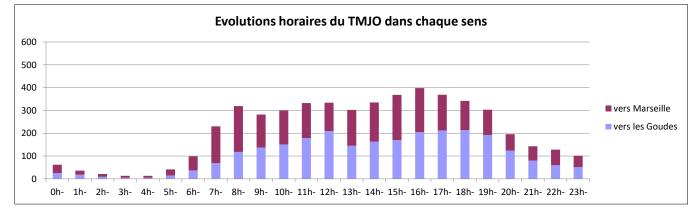
DIAGNOSTIC DES FLUX

Comparaison des trafics relevés en hiver et en été sur l'Avenue de la Madrague de Montredon

Evolution horaire des trafics relevés en hiver sur l'Avenue de la Madraque de Montredon







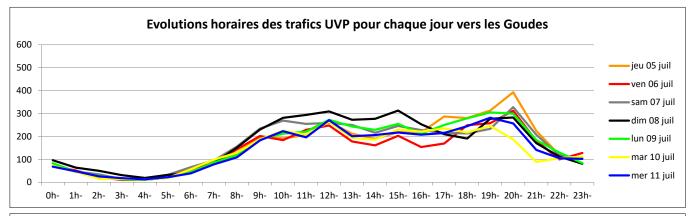
En hiver, il ressort:

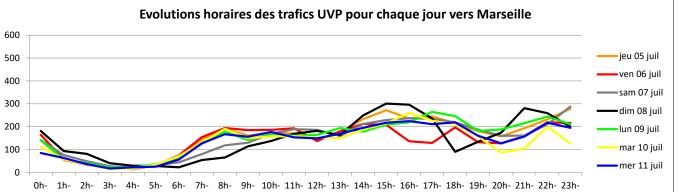
Un trafic moyen en jour ouvré de 4 800 véhicules / jour.

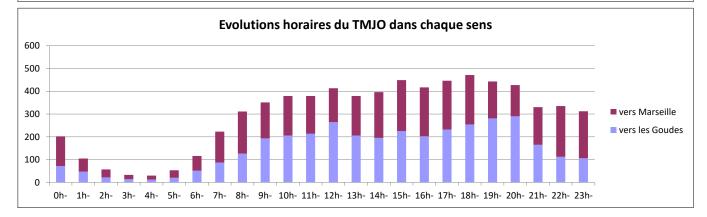
Les heures de pointes sont relevées sur les créneaux suivants :

- ➤ Le matin entre 8h et 9h avec 300 UVP/h/deux sens confondus,
- Le soir entre 16h et 17h avec 400 UVP/h/deux sens confondus.

Evolution horaire des trafics relevés en été sur l'Avenue de la Madrague de Montredon







En été, il ressort :

- Un trafic moyen en jour ouvré de 6 700 véhicules / jour, soit + 1 900 véhicules / jour par rapport à l'hiver.
- Un trafic moyen encore supérieur le week-end avec 7 300 véhicules / jour.

Les heures de pointes sont relevées sur les créneaux suivants :

- ➤ Le soir en semaine entre 17h et 18h avec 480 UVP/h/deux sens confondus.
- ➤ Le week-end entre 15h et 16h avec 480 à 615 UVP/h/deux sens confondus.

La courbe indique une chute des trafics le dimanche entre 17h et 20h en direction de Pointe Rouge, révélatrice des rétentions qui se produisent sur ce créneau horaire.

Dans les pages suivantes sont présentés les mouvements directionnels au droit des carrefours du secteur d'étude, pour les heures de pointes suivantes :

Hors période estivale :

- HPM Semaine = 8h-9h,
- HPS Semaine = 17h-18h.

En période estivale :

- o HPS Semaine: 17h-18h,
- o HPS Samedi: 15h-16h.

La période de pointe du dimanche soir en période estivale n'a pas été considérée car l'impact du projet serait plus faible sur ce créneau par rapport au samedi après-midi. En effet, la génération des commerces est nulle et celle des logements plus faible le dimanche par rapport au samedi.

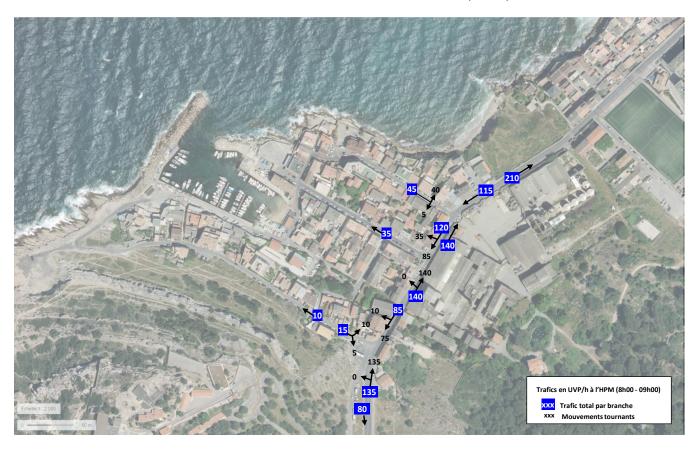
Mouvements directionnels recensés aux heures de pointe hors été

En HPM, les trafics sont faibles sur le secteur d'étude. Il n'a pas été relevé de dysfonctionnements durant cette période.

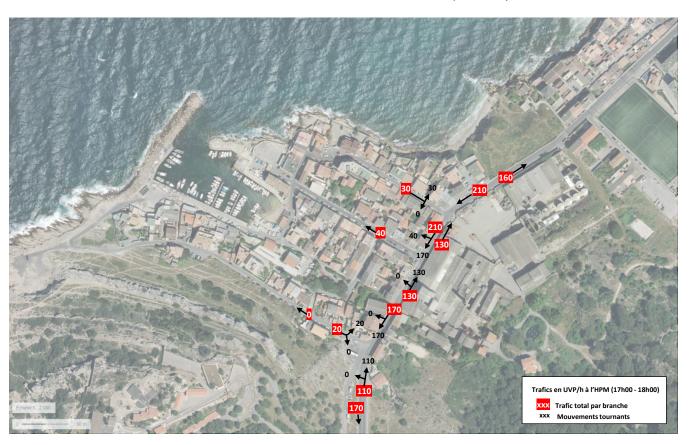
En HPS, les trafics sont 20% plus élevés par rapport à l'HPM.

Toutefois, il n'a pas été relevé de dysfonctionnements circulatoires sur le secteur d'étude en HPS, hors été.

Mouvements directionnels relevés en semaine en HPM (8h-9h) hors été



Mouvements directionnels relevés en semaine en HPS (17h-18h) hors été



TRANSMOBILITES page 10 Août 2018

Mouvements directionnels recensés aux heures de pointes en été

Le jeudi en HPS, les trafics sont supérieurs d'environ +62% par rapport à l'HPS hors période estivale.

Toutefois, malgré cette hausse significative des trafics, il n'a pas été relevé de dysfonctionnements circulatoire le soir en semaine sur le secteur d'étude.

Le samedi, les trafics sont supérieurs de +36% par rapport à l'HPS hors période estivale. Il n'a pas été observé de dysfonctionnement sur ce créneau horaire.

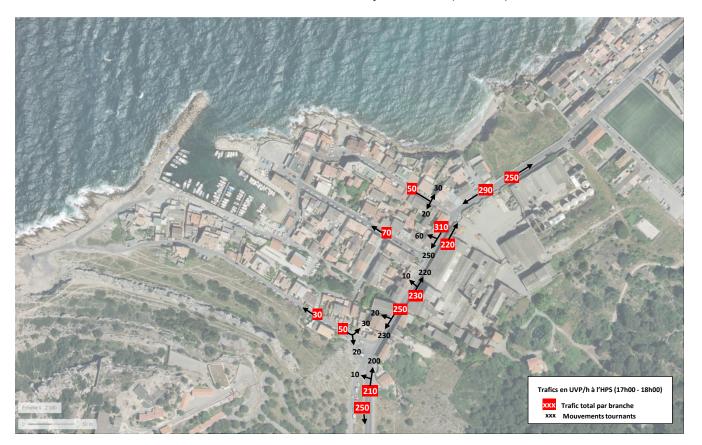
En revanche, des dysfonctionnements ont été observés le dimanche après-midi et en début de soirée sur l'Avenue de la Madrague de Montredon en direction de Pointe-Rouge (cf. carte ci-dessous).



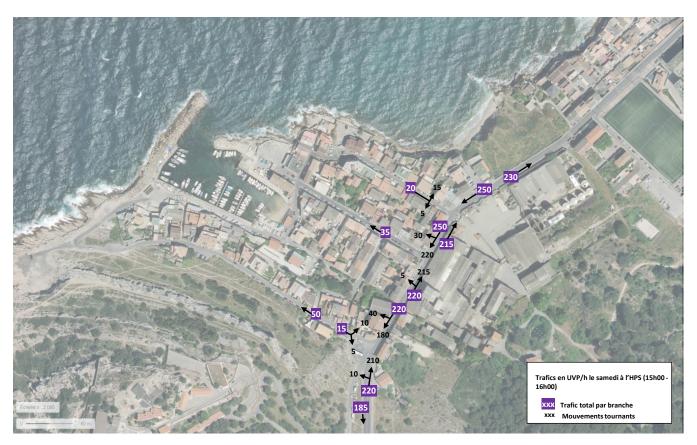
Dysfonctionnements observés le dimanche après-midi

Ce dysfonctionnement s'explique par la concentration des flux VP sur un seul itinéraire : l'Avenue de Montredon. Cette voie **sature en <u>traversée de Pointe-Rouge</u>** en raison des traversées piétonnes, des manœuvres de stationnement et des carrefours à feux, la conjugaison de ces obstacles à la circulation constituant un fort verrou de trafic.

Mouvements directionnels relevés le jeudi en HPS (17h-18h) en été



Mouvements directionnels relevés le samedi après-midi (15h-16h) en été



DIAGNOSTIC DU STATIONNEMENT

La carte ci-contre présente la répartition de l'offre et l'occupation relevée sur les voies du secteur d'étude.

Il a été recensé 123 places de stationnement légales au sein du périmètre d'étude.

Offre et occupation relevée hors été

Hors période estivale, il a été recensé **une occupation maximale de <u>183 véhicules stationnés</u>** en soirée, soit un déficit de 60 places. Le parking en bordure de mer à l'Ouest était occupé au maximum par 7 véhicules (parking non aménagé et éloigné du centre de la Madrague).

Le taux de véhicule en stationnement illicite est exceptionnellement élevé (il atteint 84% à 10h, soit presque un véhicule en stationnement illicite pour un espace de stationnement offert) et traduit un usage au plus près de la destination finale et l'absence de tout contrôle et de tout respect de l'espace public.

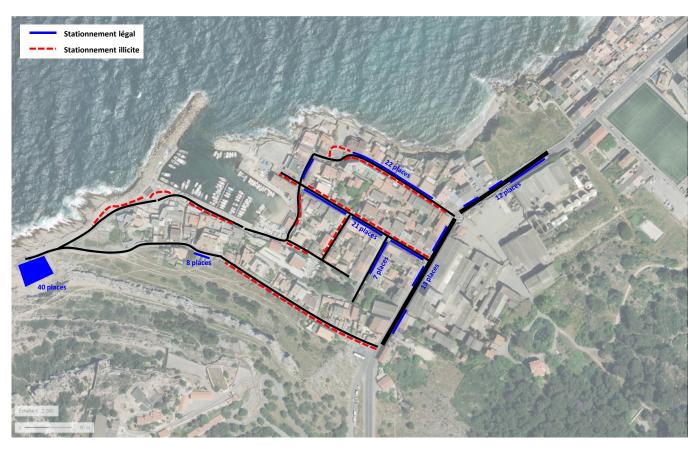
Offre et occupation relevée en été

En période estivale, **l'occupation maximale a été relevée le samedi après-midi avec <u>233 véhicules stationnés</u>. Le vendredi en soirée, il a été relevé 200 véhicules stationnés.**

Le parking non aménagé en bordure de mer est davantage utilisé en période estivale. Toutefois, la matérialisation des emplacements permettrait d'optimiser son utilisation.

L'offre de stationnement est <u>fortement déficitaire</u> toute l'année et d'autant plus en période estivale avec l'affluence supplémentaire générée par le Parc des Calanques. En été, le <u>besoin actuel est de 110 places</u> supplémentaires pour une offre actuelle de 123 places existantes.

Offre et usage du stationnement à la Madrague de Montredon



IMPACT CIRCULATOIRE DU PROJET

Trafics supplémentaires générés par le projet

Les trafics supplémentaires générés par le projet ont été évalués à partir de la surface de plancher prévue de 24 500 m².

Les trafics ont été déterminés à partir de comptages effectués par TransMobilités au droit de zones de logements et de commerces similaires et des caractéristiques sociodémographiques issues de l'EMD de la Métropole :

- 1,98 personnes/logements,
- 3.8 déplacements/jour/personne,
- Part modale VP de 60%.

Pour les trafics générés par les logements en période estivale, il a été considéré un ratio moyen entre jour ouvré et samedi.

Soit les trafics supplémentaires suivants :

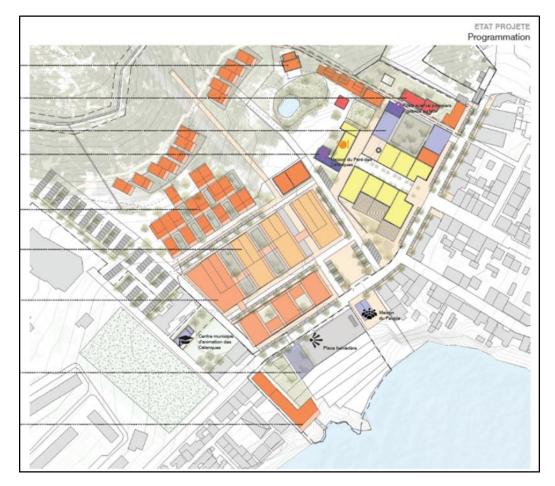
Hors période estivale :

- o En HPM: 80 véh/h en entrée et 100 véh/h en sortie,
- O EN HPS: 215 véh/h en entrée et 190 véh/h en sortie.

En été:

- o En HPS: 230 véh/h en entrée et 210 véh/h en sortie.
- o Le samedi après-midi : 215 véh/h en entrée et 220 véh/h en sortie.

Implantation du projet

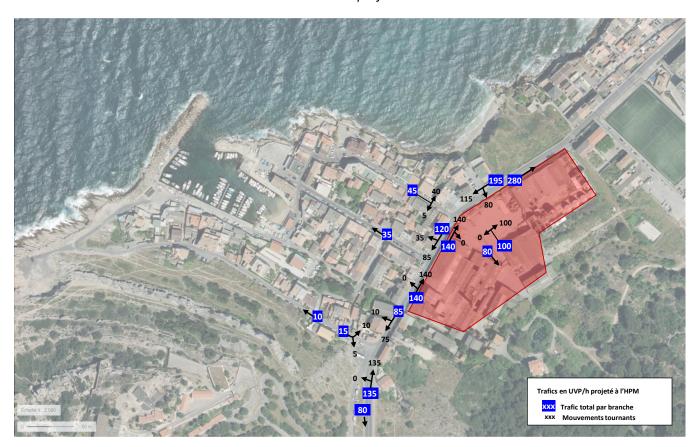


En pages suivantes sont présentés les trafics estimés en situation projetée pour chaque période de pointe.

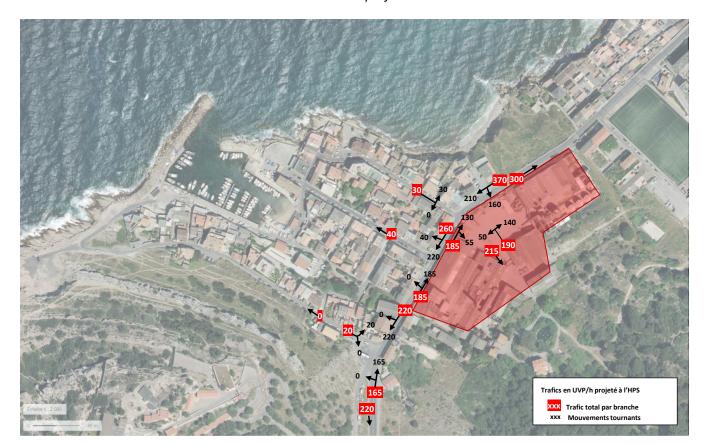
Il a été pris en compte une affectation des flux davantage tournée vers Pointe-Rouge en raison de la configuration en impasse de l'Avenue de la Madrague de Montredon vers le Sud.

Mouvements directionnels projetés

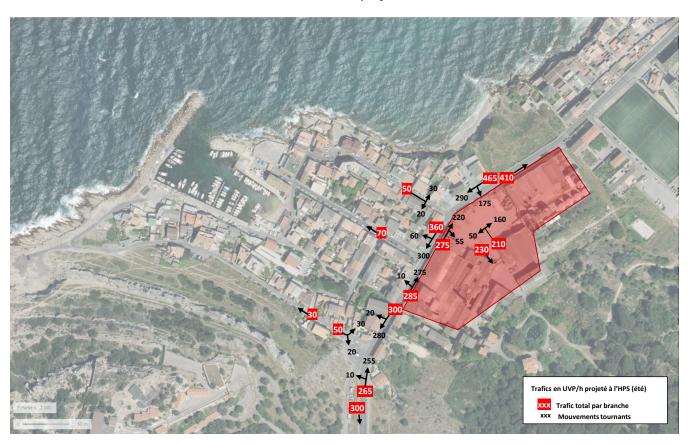
Mouvements directionnels projetés en HPM hors été



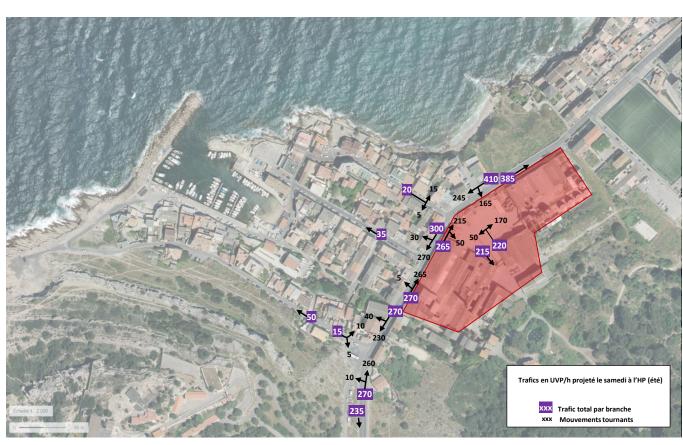
Mouvements directionnels projetés en HPS hors été



Mouvements directionnels projetés en HPS en été



Mouvements directionnels projetés le samedi après-midi en été



Avec le projet, les niveaux de trafic resteraient faibles dans le secteur d'étude avec des charges globales inférieures à 1 200 UVP/h au droit de tous les carrefours.

De plus, il s'agit d'une hypothèse haute de génération de trafic car il n'a pas été tenu compte de captation de trafic circulant déjà sur l'Avenue de la Madrague de Montredon. Autrement dit, il a été considéré que le trafic généré par le projet serait composé à 100% de nouveaux venus.

Les dysfonctionnements observés en situation actuelle en direction de Pointe-Rouge le dimanche après-midi seraient toujours présents en situation projetée. Avec l'augmentation de trafic liée au projet, ces dysfonctionnements pourraient se produire aussi davantage le samedi après-midi, les charges de trafic sur l'Avenue de la Madrague de Montredon seraient similaires à la situation actuelle le dimanche au retour du Parc des Calanques.

SYNTHESE ET PRECONISATION

Il est envisagé de requalifier le site Legré Mante dans le quartier de la Madrague de Montredon à Marseille. La parcelle est située à l'Est du bourg de la Madrague de Montredon. Les deux entités sont séparées par l'Avenue de la Madrague de Montredon qui mène en impasse aux Goudes depuis Pointe-Rouge.

Le projet consiste en la création d'environ 24 500 m² de surface de plancher, dédiés à la réalisation de logements.

Propositions de plan de circulation

Afin d'améliorer les conditions d'accès, de circulation et de stationnement dans le quartier de la Madrague de Montredon, le projet prévoit :

- l'élargissement des cheminements piétons au droit de l'Avenue de la Madrague de Montredon,
- la création de 80 à 100 emplacements supplémentaires permettant de résorber le déficit de stationnement actuel dans le quartier de la Madrague de Montredon.

En complément, il est proposé :

- De traiter l'ensemble du linéaire en zone 30 de l'Avenue de la Madrague de Montredon dans le secteur d'étude,
- De <u>sécuriser les traversées piétonnes</u> au droit de l'Avenue de la Madrague de Montredon par l'aménagement de <u>plateaux traversants</u>,
- De <u>conserver le traitement du carrefour avec la Rue du Lieutenant Moulin à feux tricolores</u> en raison de la <u>visibilité réduite depuis la Rue du Lieutenant Moulin</u>, pour sécuriser les mouvements tournants et les traversées piétonnes,
- De traiter les autres carrefours du secteur d'étude par <u>priorité à droite</u> en référence aux charges globales inférieures à 1 200 UVP/h aux heures de pointe et pour <u>limiter la vitesse pratiquée par les usagers</u>.

Propositions d'aménagements/mesures pour améliorer les conditions d'accès aux Calanques

D'un point de vue géométrique, les marges de manœuvre sont limitées. Le plan de circulation actuel dans le quartier de Pointe-Rouge ne peut être modifié.

En revanche, le report modal VP > modes alternatifs pourrait être favorisé. Pour cela, plusieurs mesures/aménagements pourraient être mis en œuvre :

- Règlementer le stationnement anarchique entre la Madrague de Montredon et les Goudes,
- Prolonger les aménagements cyclables vers le Sud avec sites propres et bornes vélo en libre-service,
- Augmenter le cadencement des bus de la ligne 19 et 20 et de la navette maritime et proposer un arrêt de la navette maritime à la Madrague de Montredon.

Plan de circulation proposé

